



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 4 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 4 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Membres présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Laurent CLEMENT, Viviane BOIREAU, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

Est désigné secrétaire de séance : M. Daniel DIOT

Date de convocation : 20 aout 2020	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 20 aout 2020	- en exercice : 11
	- présents : 11
	- votants : 11

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Délibérations

1. Correction de la présentation des comptes administratifs 2019
2. Budget principal 2020 : modification d'affectation du résultat
3. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
4. Convention pour l'adhésion à la mission de contrôle/réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion
5. SOREGIES : Convention Vision Plus du parc éclairage public
6. Assainissement : Délibération modificative pour mise en non-valeur
7. Nouvelle proposition d'achat d'un desherbeur à vapeur

Questions diverses

- Grange du Paradis
- Vide grenier
- Bâtiments communaux
- Plan d'eau
- Mur du château
- Journal communal
- CCAS
- Courrier Mme Vivion
- Pavillon sénior

DELIBERATION 2020-27-01 : Compte administratif 2019 commune

Les services de la Préfecture, après contrôle de nos comptes administratifs, ont souhaité que nous apportions une correction à leur présentation. Le Conseil Municipal a été invité à rencontrer Mme Bailleul de la trésorerie de Civray qui a livré toutes les explications à ce sujet.

M le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019, résumé comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS DE L'EXERCICE	296 113,42	360 566,77	99 383,62	117 745,62
RESULTATS DE L'ANNEE		64 453,35		18 362,00
RESULTATS REPORTEES DE L'ANNEE PRECEDENTE		261 554,55	9 250,85	
INTEGRATION RESULTAT CCAS		392,87		
RESULTATS DE CLOTURE		326 400,77		9 111,15
DETAIL RESTES A REALISER (RAR)			28 000.00	6 566.00
SOLDE DES RAR			21 434.00	
BESOIN DE FINANCEMENT			12 322,85	
AFFECTATION		195 974,36		12 322,85 +118 103,56 <hr/> 130 426,41
<i>articles</i>		<i>002</i>		<i>1068</i>

M le Maire se retire de la séance.

Vote du compte administratif 2019

M le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Viviane Boireau, doyenne d'âge, vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

crédit dépenses

prévus = 162 313,31

réalisés = 99 383,62

reste à réaliser = 28 000

crédit recettes

prévus = 162 313,31

réalisés = 117 745,62

reste à réaliser = 6 566

Fonctionnement

crédit dépenses

prévus = 577 627,44

réalisés = 296 113,42

reste à réaliser = 0

crédit recettes

prévus = 577 627,44

réalisés = 360 566,77

reste à réaliser = 0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	+9 111,15
Fonctionnement	+ 326 400,77
Résultat global	+335 511,92

DELIBERATION 2020-27-02 : Compte administratif 2019 assainissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS DE L'EXERCICE	22 178,52	22 614,50	100 612,08	98 276,81
RESULTATS DE L'ANNEE		435,98	2 335,27	
RESULTATS REPORTEES DE L'ANNEE PRECEDENTE		421,97		70 822,92
RESULTATS DE CLOTURE		857,95		68 487,65
DETAIL RESTES A REALISER (RAR)				
SOLDE DES RAR				
BESOIN DE FINANCEMENT				
AFFECTATION		857,95		68 487,65
<i>articles</i>		<i>002</i>		<i>001</i>

M le Maire se retire de la séance.

Vote du compte administratif 2019

M le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Viviane Boireau, doyenne d'âge, vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

crédit dépenses

prévus = 100 612,08

réalisés = 100 612,08

crédit recettes

prévus = 173 749,76

réalisés = 98 276,81

Fonctionnement

crédit dépenses

prévus = 21 822,84

réalisés = 22 178,52

crédit recettes

prévus = 21 822,84

réalisés = 22 614,50

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	+68 487,65
Fonctionnement	+ 857,95
Résultat global	+69 345,60

DELIBERATION 2020-27-03 : Compte administratif 2019 lotissement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS DE L'EXERCICE				
RESULTATS DE L'ANNEE				
RESULTATS REPORTES DE L'ANNEE PRECEDENTE		12 626,45	92 550,00	
RESULTATS DE CLOTURE		12 626,45	92 550,00	
DETAIL RESTES A REALISER (RAR)				
SOLDE DES RAR				
BESOIN DE FINANCEMENT				
AFFECTATION		12 626,45	92 550,00	
		002	001	

M le Maire se retire de la séance.

Vote du compte administratif 2019

M le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Viviane Boireau, doyenne d'âge, vote le compte administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

crédit dépenses

prévus = 185 100,00

réalisés = 92 550,00

crédit recettes

prévus = 185 100,00

réalisés = 0,00

Fonctionnement

crédit dépenses

prévus = 205 988,45

réalisés = 0,00

crédit recettes

prévus = 205 988 45

réalisés = 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-92 550,00
Fonctionnement	+12 626,45
Résultat global	-79 923,55

DELIBERATION 2020-28-01 : Affectation du résultat 2019 commune

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	64 453,35
- un excédent reporté de :	261 554,55
- l'intégration du résultat du budget CCAS clôturé le 31/12/2018 de :	392,87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	326 400,77
- un excédent d'investissement de :	9 111,15
- un solde déficitaire de restes à réaliser de :	21 434,00
Soit un besoin de financement de :	12 322,85

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/19 : excédent de 64 453,35

Affectation complémentaire en réserve (1068) de 130 426,41

Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent de 195 974,36

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de 9 111,15

DELIBERATION 2020-28-02 : Décision modification au budget commune

Afin de régulariser le budget 2020 voté, il est nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit :

022 (022) : dépenses imprévues	-8 344.00	002 (002) : excédent de fonctionnement reporté	-118 103.56
6288 (011) : autres services extérieurs	-109 759.56		
Total :	-118 103.56		-118 103.56

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** la décision modificative présentée.

DELIBERATION 2020-29 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Suite aux élections municipales de 2020, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée. Il est demandé au Conseil Municipal de désigner 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants. A l'issue, l'administration fiscale renouvellera la commission de la CCID, sur proposition du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente la liste des membres proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'accepter** la liste des membres proposés pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs mise en annexe de ce document

DELIBERATION 2020-30 : Convention pour l'adhésion à la mission de contrôle / réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des dépôts

Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL ; le contrôle ou la réalisation

Le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	-
L'affiliation	8 ,00	-
Le dossier de demande de retraite :		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure

La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure

Dossiers non dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le maire ou son représentant à signer la convention relative à la réalisation et au contrôle des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022

DELIBERATION 2020-31 : Sorégies : Convention Vision Plus du parc éclairage public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le transfert de compétence opéré par la Commune au profit du Syndicat Energies Vienne en matière d'éclairage public

Vu la délibération 2020/14 du 18 février 2020 du Comité Syndical du Syndicat Energies Vienne approuvant la validation de la convention vision plus 2021 qui s'inscrit dans la continuité de la version et de son avenant ayant offert 2 options cumulables aux collectivités : l'option remplacement standard des lanternes et/ou l'option de mâts provisoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention Vision Plus 2021 et choisit l'option complémentaire « remplacement standard des lanternes » reprise dans l'annexe 2
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Vision Plus

DELIBERATION 2020-32 : Assainissement : mise en non-valeur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipale qu'à la demande du trésorier comptable de Civray, faute de créances non perçues, il est nécessaire d'admettre en non-valeur des titres d'un montant de 100€ au budget assainissement. Ces titres non perçus correspondent à la redevance d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'admettre** en non-valeur des titres d'un montant de 100€.

DELIBERATION 2020-33 : Nouvelle proposition d'achat d'un desherbeur à vapeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un nouveau devis pour l'achat d'un desherbeur à vapeur STEAM_Tec bi-énergie de l'entreprise Entech.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement national tend vers l'élimination totale de l'utilisation des produits phytosanitaires ; ce qui induit un désherbage mécanique, thermique ou à vapeur. Une démonstration a été effectuée sur la commune le 20 août 2020. Ce matériel nécessite 5 à 6 interventions par an selon les lieux.

M. Daniel DIOT précise le matériel nécessaire pour la commune

1 Désherbeur :	16 623.60€ HT
2 Tuyaux de sortie vapeur (15m) :	294.00€ HT
1 enrouleur automatique :	499.80€ HT
Anticalcaire (2 bidons 20l) :	110.00€ HT
Lance de desherbage 20cm :	1 050.00€ HT
Rampe de desherbage 80cm :	1 537.20€ HT
Lance de nettoyage 2 buses :	361.20€ HT
Total :	20 475.80€ HT 24 570.96€ TTC

Il faut également ajouter :

une citerne d'eau de 400l	220.00€ HT
une remorque double essieux	890.83€ HT
Total :	1 110.83€ HT

Soit une dépenses totale de 21 586.63€HT 25 903.96€ TTC

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental subventionne cet investissement à hauteur de 17600€ dans le cadre du programme Activ 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'annuler et remplacer** la délibération 2020-14 du 18 juin 2020
- **d'accepter** le devis de l'entreprise Entech pour un montant de 20 475.80€ HT, le devis de l'entreprise Blanchard pour une remorque de 890.83€ HT et le devis de l'Alliance Pastorale pour une citerne d'eau de 220.00€ HT soit un montant total de 21 586.63€ HT 25 903.96€ TTC
- **de demander** une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du programme Activ 3

Questions diverses :

- Grange du Paradis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à la visite du maître d'œuvre, des nouveaux plans sont en attente.

Monsieur le Maire précise qu'aucune démarche ne sera effectuée au niveau des travaux et de l'appel d'offre tant que le plan de financement ne sera pas totalement établi.

- Vide grenier

Compte tenu des directives à suivre face à la Covid_19 et la sécurité des usagers, le vide grenier de l'édition 2020 est annulé.

- Bâtiments communaux

La visite des bâtiments communaux et la gare s'effectuera le samedi 12 septembre.

- Plan d'eau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la déclaration de vidange du plan d'eau a été déposée. Une demande d'autorisation de faire séjourner les poissons dans une partie du canal (pendant les travaux liés aux fuites) a été formulée.

La société Terraqua a reçu un courrier de la DDT autorisant un forage inférieur à 8m3, or la commune en possède déjà un. La commune a 2 forages, un premier au niveau du Clain pour lequel il faut une autorisation et un second plus petit (8m3/h) pour lequel il n'y a pas besoin d'autorisation mais il faut garder la même réglementation. Pour le moment la priorité reste la détection et le colmatage des fuites, après vidange totale ou partielle.

- Mur des douves du château

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite au courrier de Mme Du Boulet, les experts des assurances Maif et Mutuelle de Poitiers se déplaceront le 16 septembre concernant le mur des douves du château.

- Journal communal

Mme Alison McDONAGH informe les membres du Conseil que le journal communal est en cours de rédaction. Des articles sont encore en attente.

- CCAS

Mme Alison McDONAGH informe le conseil municipal que l'équipe du CCAS a mis en place son organisation d'aides lors des pics de chaleur et reste toujours vigilante concernant les directives de la covid_19.

- Courrier Mme Vivion

Monsieur la Maire donne lecture du courrier reçu en mairie de Mme Vivion concernant les nuisances nocturnes générées par les éoliennes du Parc éolien des Courtibeaux.

Un courrier sera adressé à Mme Fresel, interlocutrice de l'entreprise Greencoat, propriétaire du parc afin de demander l'atténuation des nuisances sonores.

- Pavillon sénior

Mme Evelyne JATIAULT rend compte d'une présentation du matériel par l'entreprise sociale Resanté-vous afin d'aider les personnes âgées à leur domicile.

L'entreprise offre ses services de conseil sur l'aménagement des bâtiments notamment pour un projet de pavillons séniors.

Une exposition pourrait avoir lieu à Saint Martin L'Ars. Cette idée sera proposée aux membres du CCAS lors de la prochaine réunion.

Fin de la réunion 22h30